

JOURNAL OFFICIEL

DES

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

MATAHITI 67.
N^o 4

TE VEA A TE HAU NO TE MAU HAAPAO RAA FARANI I OTEANIA

MAHANA 15
NO FEPUARE 1918.

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS	3 MOIS
Etablissements français de l'Océanie.	10 fr.	5 fr.	3 fr.
France, Colonies et Union postale.	20 fr.	11 fr.	6 50

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Les demandes d'abonnement et d'annonces devront être adressées au Chef de l'Imprimerie, à Papeete.

PRIX DU NUMÉRO : 25 CENTIMES.

Les abonnements et les annonces sont payables d'avance.

ANNONCES ET AVIS

Avis inséré en plein texte : la ligne.	1	*
Le même, renouvelé : la ligne.....	0	50
Annonces ordinaires : la ligne.....	0	40
id. renouvelées : la ligne.	0	20

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

1918		Pages
ACTES DE L'AUTORITÉ MÉTROPOLITAINE		
2 février.....	Décret élevant à la 2 ^e classe M. Julien (Gustave-Henri-Jacques), Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie.....	563
31 janvier.....	Décret élevant M. Solari, Chef de bureau des Secrétariats Généraux, et M. Chazal, Administrateur des Colonies, à la 1 ^{re} classe de leur grade.....	563
ACTES DE L'AUTORITÉ LOCALE		
2 février.....	Décision déléguant divers crédits au Chef du Service des Travaux publics, pour le mois de février 1918.	564
8 février.....	Arrêté autorisant la création et le fonctionnement du Cercle "The Chinese Nationalist League of Papeete, Tahiti", dans la ville de Papeete.....	564.
9 février.....	Décision approuvant la délibération du conseil de la paroisse de Pueu, relative à l'acquisition d'une partie de la terre Tematimati, sise à Pueu.....	565
	Nominations, mutations, mouvements, etc.....	565
	Lettre de félicitations.....	565
AVIS OFFICIELS		
	Enquête de commodo et incommodo.....	566
	Fourrière de Taravao.....	566
TABLEAU D'HONNEUR		
	M. Stephanik.....	566
	M. Théodore Copenrath.....	566

PARTIE NON OFFICIELLE

RADIOTÉLÉGRAMMES

Radiotélégrammes reçus par la station de T. S. F. de Mahina.....	566
--	-----

NÉCROLOGIE

M. Jard (Victor).....	567
-----------------------	-----

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Divers.....	568
Nos soldats au front.....	569

STATISTIQUES

Port de Papeete. — Liste des passagers arrivés et partis.....	569
Mouvements du Port de Papeete pendant le mois de janvier 1918....	569
Statistiques démographiques de la Commune de Papeete, du mois de décembre 1917.....	570
Situation financière de la Caisse Agricole au 1 ^{er} février 1918.....	571
Situation financière de la Banque de l'Indo-Chine au 31 janvier 1918..	571
Annonces diverses.....	572

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DE L'AUTORITÉ MÉTROPOLITAINE

RADIOTÉLÉGRAMME MINISTÉRIEL

Reçu à Papeete le 6 février 1918.

Paris, le 4 février 1918.

Gouverneur Papeete.

Je suis heureux vous aviser de votre promotion deuxième classe par décret 2 février.

MINISTRE COLONIES.

Par décret en date du 31 janvier 1918, pour compter du 1^{er} janvier, au point de vue exclusif de l'ancienneté, ont été élevés à la première classe :

M. SOLARI, Chef de bureau des Secrétariats Généraux, et
M. CHAZAL, Administrateur des Colonies.

ACTES DE L'AUTORITÉ LOCALE

DÉCISION déléguant divers crédits au Chef du Service des Travaux publics, pour le mois de février 1918.

(Du 2 février 1918.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu l'arrêté du 24 décembre 1913, relatif à la délégation de crédits au Service des Travaux publics;

Vu la demande de crédits afférents au mois de février 1918; Sur la proposition du Secrétaire Général,

DÉCIDE :

Article 1^{er}. — Il est délégué à M. le Chef du Service des Travaux publics, pour le mois de février 1918, des crédits s'élevant à la somme de *soixante-neuf mille cent soixante-dix francs*, savoir :

	CHAP. 9 Art. 6 § 1.	CHAP. 10 Art. 6 § 1.	CHAP. 18 Art. 1 § 1.	TOTAUX.
<i>Travaux neufs.</i>				
Routes.....	>	>	11.000 »	11.000 »
Matériel (truck).....	>	>	15.000 »	15.000 »
<i>Grosses réparations.</i>				
Bâtiments coloniaux.	5.200 >	7.500 »	>	12.700 »
Routes.....	450 >	1.850 »	>	2.300 »
<i>Entretien.</i>				
Bâtiments coloniaux.	5.700 >	2.650 »	>	8.350 »
Routes.....	8.550 >	7.520 »	>	16.070 »
<i>Matériel.</i>				
Approvisionnements.	1.200 »	2.300 >	>	3.500 »
Divers et imprévus...	150 »	100 »	>	250 »
Totaux...	21.250 >	21.920 »	26.000 >	69.170 >

Art. 2. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Papeete, le 2 février 1918.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

Le Secrétaire Général p. i.,

A. SOLARI.

ARRÊTÉ autorisant la création et le fonctionnement du Cercle "The Chinese Nationalist League of Papeete, Tahiti", dans la ville de Papeete.

(Du 8 février 1918.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'article 60, § 1^{er}, du décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu la demande formulée par le Président du Cercle "The Chinese Nationalist League of Papeete, Tahiti", en vue de régulariser

sa situation et soumettant les statuts de ce cercle à l'approbation du Chef de la Colonie;

Vu l'avis favorable émis par le Chef du Service Judiciaire au sujet de la création de cette Société;

Sur la proposition du Secrétaire Général,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — Sont autorisés la création et le fonctionnement du Cercle "The Chinese Nationalist League of Papeete, Tahiti", dans la ville de Papeete, dans les conditions précisées par les statuts ci-annexés et approuvés par le Gouverneur.

Art. 2. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 8 février 1918.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

Le Secrétaire Général p. i.,

A. SOLARI.

Société "The Chinese Nationalist League of Papeete, Tahiti".

STATUTS

Article 1^{er}. — Il est créé à Papeete, Chef-lieu des Etablissements français de l'Océanie, un groupement dit "The Chinese Nationalist League of Papeete, Tahiti", Société ayant un établissement provisoire dans un local situé à l'angle des rues des Remparts et des Ecoles.

Art. 2. — Cette Société est administrée par un comité composé de cinq membres, sous le haut patronage de M. Sun Yat Sen, Docteur en droit, en Chine.

Art. 3. — Ce comité, qui forme le bureau, sera composé d'un Président, d'un vice-Président, de deux commissaires et d'un secrétaire.

Art. 4. — Le bureau sera nommé parmi les membres de la Société, au moyen d'élection, en assemblée générale.

Art. 5. — Le renouvellement du bureau, dont le mandat est fixé pour une année d'exercice en fonctions, devra être fait conformément à l'article précédent.

En cas de décès ou de démission d'un des membres du bureau, il sera pourvu au remplacement de celui dont la place est devenue vacante au moyen du même procédé édicté en l'article 4.

Art. 6. — Toute personne d'une conduite irréprochable et reconnue par le bureau comme telle, pourra être admise dans la Société.

Art. 7. — Tout membre de la Société qui sera reconnu comme meneur de trouble pour jeter la discorde parmi les membres, devra être évincé de la Société.

Art. 8. — La Société n'aura comme ressources que des subsides apportés volontairement par les membres, pour venir en aide à couvrir les frais engagés dans l'intérêt de la Société.

Art. 9. — Cette Société a pour but de propager l'instruction et l'éducation populaires parmi les membres, d'encourager les agriculteurs et les ouvriers, d'interdire toute espèce de jeu à tous ses membres, de défendre expressément de fumer l'opium, de tenir une bibliothèque et une salle de lecture, d'établir en quelque sorte un groupement de fraternisation pour suivre la marche du progrès et de la civilisation.

15 février 1918

BULLETIN OFFICIEL DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE

565

Art. 10. — Le mandat attribué aux membres du bureau est entièrement honorifique.

Art. 11. — Les présents statuts ont été faits à Papeete, le 12 janvier 1918.

Le Comité, Membres du bureau :

Thon Long Thoun, n° 2235, *Président* ;
Wong Shaw Ping, n° 2409, *Vice-Président* ;
Ah Fat, n° 1180, *commissaire* ;
Mou Fat, n° 1118, *id.*
Wong Tse On, n° 3652, *secrétaire*.

Approuvé :

Le Gouverneur,
G. JULIEN.

DÉCISION approuvant la délibération du conseil de la paroisse de Pueu, relative à l'acquisition d'une partie de la terre Tematimati, sise à Pueu.

(Du 9 février 1918.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie ;

Vu le décret du 23 janvier 1883, portant organisation des églises protestantes ;

Vu la délibération du conseil de la paroisse protestante de Pueu, du 9 décembre 1917 ;

Vu l'avis émis par le Conseil supérieur des Eglises tahitiennes ;
Sur la proposition du Secrétaire Général,

DÉCIDE :

Article 1^{er}. — Est approuvée la délibération du conseil de la paroisse protestante de Pueu, en date du 9 décembre 1917, relative à l'acquisition d'une partie de la terre Tematimati, sise à Pueu.

Art. 2. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Papeete, le 9 février 1918.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

Le Secrétaire Général p. i.,
A. SOLARI.

NOMINATIONS, MUTATIONS, MOUVEMENTS, ETC.

Par arrêté du Gouverneur, n° 50, en date du 1^{er} février 1918, dispense de la production de son acte de naissance est accordée au sieur Marea a Ruru, à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Teroroura a Tetuaaea.

Par décision du Gouverneur, n° 53, en date du 4 février 1918, est acceptée, pour compter du 1^{er} février 1918, la démission de son emploi d'apprenti à l'Imprimerie du Gouvernement, offerte par le jeune Frogier, Albert.

Par décision du Gouverneur, n° 54, en date du 4 février 1918, une commission composée de :

MM. Chazal, Administrateur des Colonies, *Président* ;
Vermeersch, Chef du Service de l'Enregistrement ;
Marcillac, Chef du Service des Travaux publics ;
Lagarde, Chef du Service des Contributions,

est chargée d'élaborer les projets d'arrêtés à soumettre à l'examen du Conseil d'Administration et à la sanction ministérielle en ce qui concerne le régime des taxes minières à mettre en vigueur dans la Colonie.

Par décision du Gouverneur, n° 64, en date du 11 février 1918, une allocation scolaire mensuelle de cent francs sera allouée à M. Chevalier (Laurent), porteur de contraintes.

Par décision du Gouverneur, n° 65, en date du 11 février 1918, le nommé Pierre Bradora, Chef de Hanapaoa (archipel des Marquises) bénéficiera d'une allocation annuelle de 200 fr. pour connaissance de la langue française.

Par décision du Gouverneur, n° 66, en date du 12 février 1918, un congé de convalescence de 3 mois à passer dans la colonie est accordé à M^{me} Hugon, institutrice stagiaire à Makatea, pour compter du 11 février 1918.

Par décision du Gouverneur, n° 69, en date du 15 février 1918, Madame O. Boissy, institutrice du cadre métropolitain, détachée en Océanie, est nommée, pour compter du 12 février, Directrice de l'école annexe à l'École centrale de Papeete.

Par décision du Gouverneur, n° 70, en date du 15 février 1918, le Chef du bureau des Finances, membre de la deuxième commission des allocations aux familles des mobilisés nécessiteuses, est remplacé par un Administrateur des Colonies.

Lettre de félicitations.

Le Gouverneur a adressé la lettre suivante de félicitations à M. le Médecin-major de 1^{re} classe des Troupes coloniales GAUTIER, Directeur du Service de Santé.

Papeete, le 15 février 1918.

A Monsieur le Directeur du Service de Santé, à Papeete.

Mon cher Directeur.

Arrivé au terme du séjour colonial, vous allez passer à votre successeur un Service dans lequel vous avez fait preuve de qualités auxquelles je me plais à rendre hommage.

Votre action en Océanie aura été marquée par des progrès indéniables réalisés dans le domaine de l'hygiène, de la prophylaxie, aussi bien que de la médecine et de la chirurgie.

Avec des moyens souvent restreints vous avez réussi à maintenir haut le prestige de la science française.

Les cures nombreuses et les opérations hardies mais heureuses, enregistrées depuis votre arrivée à l'Hôpital autonome de Papeete, sont des succès dont je vous félicite sachant qu'il faut ici, bien moins lutter contre le mal physiologique, tâche relativement aisée, que contre des préjugés enracinés et une intransigeante ignorance, ce qui est infiniment plus dur et décevant.

Vous aurez dans quelques mois l'honneur et la satisfaction

d'être au chevet de nos chers combattants et d'arracher à la mort maints glorieux défenseurs des libertés humaines. Votre œuvre, sans être plus méritoire, sera plus digne de votre consciencieux labeur et de votre inlassable dévouement.

Je fais des vœux pour que vos mérites reçoivent la prompte récompense qui leur est due et ne manquerai pas d'attirer sur vos titres spéciaux la bienveillante attention de M. le Ministre des Colonies.

Signé: G. JULIEN.

AVIS OFFICIELS

Enquête de commodo et incommodo.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret du 10 mai 1882, une enquête de commodo et incommodo est ouverte au Secrétariat Général, pendant un mois consécutif, à compter du 4 février 1918, sur la demande de MM. les Directeurs de la Société d'Electricité, à Papeete, sollicitant l'autorisation de construire, sur le terrain de leur nouvelle usine, un réservoir devant contenir environ 350 hectolitres d'huile lourde destinée au fonctionnement des moteurs de l'usine électrique.

L'enquête dont s'agit sera close le 6 mars 1918, à 17 heures.

FOURRIÈRE DE TARAVAO

Fare auri no Taravao.

Il sera vendu, le lundi 25 février courant, à huit heures, à l'Agence spéciale de Taravao, deux chevaux provenant de la fourrière, s'ils ne sont pas réclamés avant cette date par leur propriétaire.

E hoo pate hia i te monire 25 no fepuare, i te hora vau i te poipoi, i te piha toroa o te haapao faufaa a te Hau, i Taravao, e piti puahorofenua tei tapea hia i te fare auri, mai te peu'e aita i titau hia mai e te fatu taihaa.

TABLEAU D'HONNEUR

des Etablissements français de l'Océanie.

Le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie a le devoir de signaler à l'attention de la Colonie les braves dont les noms suivent :

M. STEFANIK, élève du célèbre astronome Jansen, dont il suivit les travaux à l'observatoire du Mont-Blanc, vint à Papeete en mai 1910 pour observer le passage de la comète de Halley. (Cette comète porte le nom de l'astronome qui en 1682 calcula, en s'appuyant sur le principe de l'attraction universelle formulé par Newton, la durée d'évolution de cette nébuleuse et la fixa à 75 années. Ce calcul a été reconnu exact, la comète ayant reparu en 1758, 1835 et 1910.)

Dès son arrivée dans la Colonie, M. Stefanik fit construire, avec l'aide du Gouvernement local, l'observatoire encore existant et le

munit à ses frais des appareils de haute précision nécessaires à ses études.

Ce savant forma ensuite le projet de créer à Tahiti un centre de recherches sur les nébuleuses visibles dans le Pacifique Sud, encore peu connues, et d'y établir un poste scientifique central où l'observatoire existant, complété par une station de T. S. F., renseignerait régulièrement tous les navires allant de Panama vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande, sur le temps et l'heure.

En février 1912, M. Stefanik quitta Papeete et ne revint qu'en 1913 pour se rendre presque aussitôt dans la République de l'Équateur où l'appelaient de nouvelles études.

Abandonnant ses travaux dès le début des hostilités, il entra dans le corps de l'aviation et suivit la retraite serbe. *L'Illustration* a donné de lui une relation émouvante de cette partie de la campagne.

Choisi ensuite pour accompagner la mission française en Amérique, M. Stefanik, Chef de bataillon d'Infanterie, vient d'être, par arrêté ministériel du 20 octobre 1917, l'objet de l'inscription très flatteuse que voici: « Est inscrit au tableau spécial de la Légion d'Honneur, pour Officier, à compter du 20 octobre 1917, l'officier dont le nom suit :

Stefanik (Milan, Ratislaw), Chef de bataillon d'Infanterie en mission: Services exceptionnels rendus à la mission française en Amérique ».

* * *

M. COPPENRATH (THÉODORE), tombé au Champ d'honneur, sur le front d'Orient devant Bernick, le 27 août dernier, à 1 heure du matin, frappé mortellement par un obus au moment où, avec trois de ses camarades, il s'élançait de la tranchée pour se jeter sur l'ennemi.

La dépouille de ce brave repose près du village de Rapech, dans la Serbie reconquise. Théodore Coppenrath avait quitté Papeete avec le 3^{me} contingent le 28 mars 1916. Son entrain lui avait mérité les encouragements et les félicitations du Gouverneur. Outre que Théodore Coppenrath, dont trois autres frères sont sur le front, était un excellent soldat, dans sa famille et parmi ses nombreux amis, on l'aimait pour sa bonté, sa générosité et sa droiture.

PARTIE NON OFFICIELLE

RADIOTÉLÉGRAMMES

reçus par la Station de T. S. F. de Mahina.

Dans la nuit du 2 au 3 février.

VIA AWANUI.

On mande de Copenhague que les dernières nouvelles reçues d'Allemagne reconnaissent que les grèves prennent de l'extension.

L'état de siège est déclaré à Hambourg.

Les troupes roumaines sont entrées à Kishineff.

La poussée italienne continue. La situation des Alliés s'améliore.

Erratum: Dans la presse d'Awani du 31 janvier au 1^{er} février, au lieu de « Navires coulés: 25 », lire: « 15 ».

Dans la nuit du 3 au 4 février.

VIA AWANUI.

Les rapports disent que le Gouvernement allemand considère que les grèves ont atteint une gravité qui justifie l'initiative de mesures très énergiques y compris la réduction des rations de vivres.

Des messages de Berlin disent que les grévistes reprennent le travail à Hambourg, Dantzig et Kiel.

La presse de Londres considère que la grève des ouvriers métallurgistes est une tentative pour propager la révolte chez les Alliés.

Un raid aérien allemand sur Paris a occasionné 250 victimes.

Les Italiens ont fait une nouvelle avance; ils ont atteint la tête de la vallée de Melaro.

Dans la nuit du 5 au 6 février.

VIA AWANUI.

Du 4 au 5 février.

Le grand conseil de guerre réuni à Versailles est arrivé à un accord complet au sujet de la poursuite des opérations et a fait un pas décisif vers une plus parfaite cohésion.

La censure allemande des plus rigoureuses empêche la transmission des nouvelles relatives aux grèves, mais l'impression générale est que le travail est repris presque partout chez nos ennemis.

On annonce officiellement que les Anglais ont repris leur marche en avant en Palestine.

Les troupes des Etats-Unis occupent un secteur sur le front de Lorraine.

Le maréchal Haig annonce que l'artillerie ennemie est active sur le front anglais.

Du 5 au 6 février.

L'Allemagne aurait adressé à la Russie un ultimatum exigeant l'acceptation de ses conditions de paix faute de quoi les hostilités seront reprises.

Il est annoncé officiellement qu'une partie de l'armée roumaine combat l'esprit de désagrégation qui sévit en Russie; le front de Moldavie se trouve ainsi augmenté des troupes qui rentraient en Russie.

On annonce officiellement que les Américains occupent la région de Saint-Mihiel.

A la suite d'une préparation d'artillerie, à l'ouest de Fresnes, les Allemands ont livré une attaque qui fut repoussée.

Dans la nuit du 7 au 8 février.

VIA AWANUI.

Du 6 au 7 février

Les experts militaires prévoient une offensive ennemie par les transferts de troupes qui s'effectuent.

L'activité de l'ennemi a augmenté sur le front occidental. De violents feux d'artillerie sont signalés au-delà de Marcoing, au nord de Lens et au nord-est d'Ypres.

Du 7 au 8 février

Le transport américain *Tuscama* a été torpillé sur la côte d'Irlande; nombreuses victimes.

Les forces navales ont bombardé et causé des dégâts sérieux aux chantiers allemands de la marine, à Ostende.

Haig annonce que l'artillerie ennemie est active dans la région d'Avrincourt et de Lens.

Dans la nuit du 9 au 10 février.

VIA AWANUI.

Le communiqué officiel français dit que des combats réciproques d'artillerie ont lieu au nord de l'Aisne, sur la rive droite de la Meuse et en Alsace.

Par deux fois, l'ennemi a tenté, sans succès, de pénétrer la ligne française en Alsace ainsi qu'au nord de Craonne et sur la Meuse.

Le maréchal Haig annonce que de nombreux raids ont été effectués avec succès sur la ligne ennemie et que l'activité aérienne est intense.

Les rapports venant de Palestine disent que les Arabes ont infligé une défaite aux Turcs dans la région de la Mer Morte.

Dans la nuit du 10 au 11 février.

VIA AWANUI.

Il est rapporté que l'Allemagne aurait envoyé un ultimatum au gouvernement des Bolschevikis lui enjoignant d'avoir à accepter les propositions allemandes sous peine de reprise des hostilités.

Officieusement il est annoncé que l'Ukraine aurait signé la paix avec l'Allemagne.

La guerre civile règne dans toute la Russie.

Dans la nuit du 11 au 12 février.

VIA AWANUI.

Haig rapporte que plusieurs raids ennemis ont été repoussés avec des pertes.

L'artillerie ennemie est active au sud-ouest de Cambrai.

Les Anglais font continuellement des raids aériens sur les lignes ennemies et les établissements militaires avec de bons résultats.

Les communiqués de l'ennemi disent que les attaques anglaises ont donné lieu à de violents combats sur plusieurs points.

D'après certaines nouvelles, la Russie aurait signé la paix avec les puissances centrales.

Dans la nuit du 13 au 14 février.

VIA AWANUI.

Sur le front britannique le printemps s'annonce par le dessèchement rapide du sol. On pense que les Allemands se préparent à livrer plusieurs offensives.

Les attaques allemandes à Juvincourt et sur la rive droite de la Meuse ont été repoussées par l'artillerie française.

L'artillerie est active en Alsace.

Dans la nuit du 14 au 15 février.

VIA AWANUI.

Du 14 février.

A l'ouverture de la Chambre des Communes, il a été question d'une extension des attributions du Conseil de Versailles. On s'attend à une crise politique.

La presse annonce la démission de plusieurs membres du Conseil de l'Armée.

Un message officiel de Roumanie annonce que l'Allemagne a envoyé un ultimatum.

Du 15 février.

Navires coulés dans la semaine par des sous-marins: 19.

On signale une activité intense de l'ennemi sur l'Yser.

L'ennemi bombarde les voies de communication près de la ligne anglaise et multiplie les opérations aériennes.

On prévoit que les Anglais étendront leur ligne en Italie.

NÉCROLOGIE

Le Gouverneur a le regret de porter à la connaissance de la Colonie le décès, survenu à l'hôpital de Luçon, le 20 novembre 1917, de M. JARD (Victor), Pharmacien-major des Troupes coloniales, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Né à Aiguillon-sur-Mer (Vendée) le 21 octobre 1871, M. Jard appartenait à l'Armée depuis le 9 décembre 1898, date de sa nomination au grade de Pharmacien auxiliaire des colonies.

Entièrement dévoué à la cause coloniale, il fit toute sa carrière dans nos possessions d'outre-mer, servant successivement à Ma-

Madagascar, à la Guyane, à Saint-Pierre et Miquelon, dans le Haut-Sénégal et Moyen-Niger, puis en Cochinchine, en Afrique Equatoriale et enfin en Océanie.

Titulaire d'une lettre de félicitations du Ministre de la Guerre pour sa brillante conduite lors d'une épidémie de fièvre jaune en Guyane (1902) où il contracta cette terrible maladie; promu Pharmacien-major de 2^e classe des Troupes coloniales le 24 juin 1910; Chevalier de la Légion d'Honneur en 1916; proposé depuis deux années pour le grade supérieur, M. Jard voyait s'ouvrir devant lui un avenir heureux, juste récompense de ses longs et loyaux services.

Son activité que les obligations de son grade ne pouvaient absorber se dépensait encore dans toutes les œuvres philanthropiques et sociales et il n'est personne dans la Colonie qui ne garde un bon souvenir du Président du Cercle Colonial où tant de fois furent accueillis les officiers des nations alliées partant au front ou en revenant. Avec un dévouement inlassable, il s'intéressait à toutes les organisations patriotiques et il n'est pas d'œuvre de solidarité qui n'ait trouvé en lui un actif et sincère zélé.

La Colonie lui restera reconnaissante de son concours éclairé dans l'étude des questions touchant l'agriculture coloniale.

Président de plusieurs commissions, membre toujours écouté de la Chambre d'Agriculture qui lui décerna un diplôme d'Honneur, il apportait aux réunions de cette assemblée l'appui de ses conseils techniques et de sa grande expérience.

Tant de séjours prolongés aux colonies avaient malheureusement altéré la santé de ce vaillant officier, et en août dernier, lorsqu'il put être rapatrié, il relevait d'une grave maladie.

A peine arrivé en France, M. le Pharmacien-major V. Jard s'alitait à nouveau et ne tardait pas à donner les signes d'une fin prochaine. Il est décédé le 20 novembre à l'hôpital de Luçon, laissant une veuve et trois jeunes fillettes vers lesquelles ira la pensée émue de tous ceux qui avaient connu et estimé M. Jard et sa sympathique famille.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Le *Bulletin* n° 2, pour septembre 1917, de la Société d'Etudes Océaniques, va paraître incessamment. Son contenu est fort intéressant, comme il est facile d'en juger par les nombreuses matières qui le composent. On ne saurait mieux faire que d'en donner ci-après le sommaire :

Arrêté constituant le bureau de la Société d'Etudes Océaniques.
Arrêté organisant la conservation des monuments et objets ayant un caractère historique ou artistique intéressant les Etudes Océaniques, et interdisant l'exportation des fragments ou objets de même nature.

Arrêté affectant provisoirement l'ancienne caserne d'Infanterie au logement des Chambres de Commerce et d'Agriculture, de la Société d'Etudes Océaniques, de leurs archives et collections.

Conseil d'administration. — Réunion du 2 juin 1917.

Etude linguistique et ethnographique sur l'île Uvea, où Halgan, de l'archipel des Loyalties, par M. A. LEVERD.

Moeava, ou le grand Kaito Paumotu, par le Rd. P. Hervé AUDRAN.

Fragments d'histoire contemporaine: La fin d'un corsaire.

Descriptions et voyages: Excursionnisme de montagne à Tahiti.
Variétés: France-Tahiti, par M. Michas.

Correspondance. Notice bibliographique. Nécrologie. Enquêtes et demandes de renseignements.

Le n° 3, qui sera daté de mars 1918, accusera, comme il convient, un progrès nouveau sur les deux premiers, car, indépendamment des nombreux collaborateurs que la Société d'Etudes Océaniques a trouvés dans nos Etablissements, il en est d'autres, de l'extérieur, dont les noms réputés contribueront à asseoir le prestige de la jeune institution, assurée, dès à présent, de patronages parmi lesquels figurent des noms universellement respectés, tels que ceux de MM. Maginot, ancien Ministre; Le Myre de Vilers, ancien Ambassadeur; Général Lyautey, ancien Ministre de la guerre et membre de l'Académie française; Paul Dislère, Président de section honoraire au Conseil d'Etat; André You, Directeur au Ministère des Colonies, conseiller d'Etat; A. Cabaton, orientaliste, ancien membre de l'Ecole Française d'Extrême-Orient; G. Regelsperger, Secrétaire général de l'Institut Ethnographique de Paris, et d'autres encore dont les adhésions ne tarderont pas à venir.

Les derniers numéros de l'"Exportateur Français" sont mis à la disposition du public dans la salle de lecture du Cabinet du Gouverneur. Comme les précédents, ils sont d'une lecture remplie d'intérêt. C'est l'organe par excellence pour mettre en relations, dans toutes les parties du monde, les acheteurs avec les industriels, producteurs, etc.

M. le Dr Macmillan Brown vient de faire un nouveau don très précieux à la Bibliothèque de la Société d'Etudes Océaniques. Il s'agit de son bel ouvrage "Maori and Polynesian", édité par Hutchinson et Co de Londres, en 1907. Ce remarquable ouvrage retrace, en vingt chapitres d'une documentation rigoureusement et scientifiquement contrôlée, les origines, l'histoire et la culture du peuple maori et des Polynésiens. Il ne paraît pas possible, pour un auteur consciencieux, d'aborder le moindre sujet polynésien sans avoir au préalable consulté le beau livre du Professeur Brown.

La foudre est tombée sur une des antennes de la station de T. S. F., dans la nuit du 12 au 13 février à 23 h. 30. Les antennes étaient à la terre. Des effets d'induction se sont produits dans toute l'installation; les appareils de protection des machines électriques, fusibles, lampes, condensateurs, ont fort heureusement sauté; une prise de courant a été volatilisée et l'écouteur téléphonique du circuit de réception mis hors de service malgré l'isolement du circuit primaire. Le Chef de la Station a reçu lui-même une forte commotion électrique dans la salle de veille où il se trouvait à ce moment. Tous les appareils détruits ou avariés ont été remplacés ou réparés dans la matinée du 13 février.

Le service de la T. S. F., fonctionne, depuis plus d'un mois, dans des conditions extrêmement difficiles; les orages sont fréquents et voisins, les perturbations atmosphériques égalent ou dépassent les plus mauvaises observées en Afrique tropicale. Depuis deux ans que la station est installée, des difficultés aussi prolongées n'avaient pas été observées.

Le vapeur "Moana" a débarqué, le 30 janvier dernier, M^{sr} Hermel, Vicaire apostolique de Tahiti, rentrant d'une longue tournée qu'il a effectuée dans l'archipel de Cook.

Le "Navua", de l'U. S. S. Cy, a débarqué, entre autres pas-

sagers M. le Médecin-major de 1^{re} classe des Troupes coloniales Allard, le nouveau Chef du Service de Santé, accompagné de sa femme et de trois enfants; M^{me} V^{ve} Boissy, institutrice, et sa fille; deux infirmiers et dix soldats, caporaux ou brigadiers permissionnaires convalescents ou réformés, dont quelques-uns portent croix de guerre, fourragère, brisques et insignes témoignant que les gars d'Océanie ne le cèdent à aucuns des autres. M^{me} Manihinihi Brander était également parmi les passagers du "Navua".

* * *

M. Walter Ellis Bethune, un des plus honorables membres de la société de Wellington et administrateur d'importantes entreprises de guerre, après avoir passé une quinzaine de jours à Tahiti où il était venu chercher un peu de repos et le rétablissement de sa santé, est reparti pour la Nouvelle-Zélande par le paquebot "Navua".

* * *

Le soldat Teriiauietuiteraï, du Bataillon mixte du Pacifique, gendre de M. Raufea, Président du district de Paea, Lauréat du concours du 14 août 1917 organisé par le 7^{me} centre d'instruction de la IV^{me} armée, a obtenu le diplôme de grenadier. C'est le deuxième poilu du district de Paea qui se distingue dans le sport redoutable du lancement des engins à mitraille.

* * *

Fidèles à leurs engagements les habitants des Iles-Sous-le-Vent viennent de faire parvenir au chef-lieu, par l'entremise de l'Administrateur de l'archipel, de nouvelles listes de souscriptions dont le montant ne s'élève pas à moins de 2.123 fr. 50.

Nos soldats au front.

Par une lettre datée du 15 décembre dernier, M. le Pasteur Moreau informe le Gouverneur que la "Ligue Franco-Australienne", dont le siège est à Sydney, 321 Pitt Street, et qui a pour représentante à Paris M^{me} Brasier de Thuy, vient de lui faire remettre un chèque de deux mille sept cents francs afin qu'un petit envoi fût fait à chaque soldat tahitien au front à l'occasion de la Noël.

Ce chèque était accompagné de la lettre suivante :

Paris, 15 décembre 1917.

Monsieur,

La "Ligue Franco-Australienne" désirent faire pour Noël un petit cadeau de douceurs aux soldats tahitiens en France, me charge de vous envoyer la somme de deux mille sept cents francs pour être partagée de façon à faire sentir aux Tahitiens qui sont en France que l'on songe toujours à eux.

Ces dons, leur direz-vous, leur viennent des amis qui, à Sydney, leur ont souhaité la bienvenue et leur ont donné des vêtements.

Veillez, Monsieur, m'envoyer un reçu en double, à cause des torpillages, et recevoir l'assurance de ma parfaite considération.

Signé : Mademoiselle SOUBEIRAN,
Secrétaire déléguée de la Ligue Franco-Australienne de Sydney, en mission en France.

Le Gouverneur est heureux de porter cet acte de générosité à la connaissance des familles tahitiennes pour qu'elles sachent que leurs enfants sont de toutes parts l'objet d'attentions et de soins propres à leur faire trouver moins grande l'énorme distance les

séparant de Tahiti. Cela démontre aussi que lorsqu'il nous arrive de bien accueillir nos Alliés à Tahiti nous ne faisons que rendre à d'autres une partie des bienfaits dont nos enfants bénéficient loin de nous.

AVIS DIVERS

PORT DE PAPEETE

Liste des passagers arrivés.

30 janvier. — Vapeur *Moana*, venant de Wellington. Passagers : MM. Bethune, A. J. Maxwell, Mgr Hermel, R. P. Gustave, M^{lle} Hutton, M. et M^{me} Gooding, M. E. Anderson, Capitaine Ruthe, M^{me} L. Finlay, M. et M^{me} Winiki et 3 enfants, M. A. Leverd, M^{me} Louis Brell et enfant, M. et M^{me} Teriarii et enfant, M. et M^{me} Williams, M^{lle} Mairian, M. E. F. Lyndon, 4 soldats Tahitiens, 6 passagers de pont, 38 travailleurs indigènes.

12 février. — Vapeur *Navua*, venant de San Francisco. Passagers : M. G. R. E. Gruennais, M^{me} V. Boissy, M^{lle} M. Boissy, M. le Docteur Allard, M^{me} Allard, MM. Gaston Allard, Pierre Allard, Paul Allard, M^{me} V^{ve} Langomazino, M^{me} N. Brander, MM. R. Maïouma, M. Grand, E. Bosc, E. Tourasse, P. Girard, E. Salmon, T. Tematua, E. Moïse, C. Dauphin, T. Thean, G. Brander, E. Thuret.

Liste des passagers partis.

31 janvier. — Vapeur *Moana*, allant à San Francisco. Passagers : M. Frank Scott, M. et M^{me} Gargadennec et fils, MM. Charles Lemoine, A. Mollon, Lai Tham, n° 1847, Keong Lan, n° 1567, 5 Japonais.

13 février. — Vapeur *Navua*, allant à Wellington. Passagers : MM. Bethune, Geo. Hart, M^{me} Marmouyet Rose, M^{lle} Tetuahutia Renvoyé, MM. Vong Piu N° 2585, Itaata a Tahuka, Raua a Riaria, Filippa a Temuri, Maraetefau a Tariu, Tetaura a Mau, J. Davidson.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Mois de janvier 1918.

ENTRÉES

1 janvier. — Goëlette à moteur française *Papeete*, de 122 tonneaux.
3 janvier. — Cotre à voiles français *Elvina*, de 22 tonneaux.
6 janvier. — Goëlette à moteur franç. *Vahine-Raiatea*, de 30 t.
6 janvier. — Vapeur français *Cholita*, de 98 tonneaux.
7 janvier. — Vapeur anglais *Navua*, de 1813 tonneaux.
7 janvier. — Goëlette à moteur française *Mouette*, de 56 tonneaux.
9 janvier. — Cotre à moteur français *Noëlina*, de 24 tonneaux.
9 janvier. — Vapeur anglais *Paloona*, de 1736 tonneaux.
10 janvier. — Vapeur suédois *Indianic*, de 2677 tonneaux.
11 janvier. — 3 mâts goël. à mot. franç. *Tamarii Moorsa*, de 32 t.
11 janvier. — Cotre à voiles français *Mahimahiraura*, de 6 ton.
12 janvier. — 3 mâts. goël. américain *Azalea*, de 327 tonneaux.

13 janvier. — Goëlette à moteur française *Moana*, de 140 tonneaux.
 13 janvier. — Goëlette à moteur franç. *Vahine-Raiatea*, de 32 ton.
 13 janvier. — Chaloupe française à mot. *Tewiapi*, de 6 tonneaux.
 14 janvier. — Cotre à voiles français *Apirimaue*, de 12 tonneaux.
 15 janvier. — Goëlette à moteur française *Zélée*, de 24 tonneaux.
 16 janvier. — Goëlette à moteur française *Kivi*, de 24 tonneaux.
 17 janvier. — Goëlette à voiles française *Vahine-Katopua*, de 20 t.
 17 janvier. — Goëlette à moteur française *Vahine-Tahiti*, de 32 t.
 18 janvier. — Cotre à voiles français *Rairoa*, de 12 tonneaux.
 18 janvier. — 4 mâts goëlette, américain *Melrose*, de 542 tonneaux.
 19 janvier. — Canonnière anglaise *Fantome*.
 20 janvier. — Goëlette à moteur française *Suzanne*, de 24 ton.
 21 janvier. — Vapeur anglais *Maheno*, de 5323 tonneaux.
 14 janvier. — Vapeur français *Cholita*, de 98 tonneaux.
 24 janvier. — Goëlette à voiles française *Anapoto*, de 38 tonneaux.
 25 janvier. — Goëlette à voiles française *Temoua-Ahi*, de 56 ton.
 25 janvier. — Goëlette à voiles française *Tiare*, de 16 tonneaux.
 25 janvier. — Cotre à voiles français *Teaueripo*, de 12 tonneaux.
 26 janvier. — Vapeur anglais *Whangape*, de 1901 tonneaux.
 27 janvier. — 3 mâts goëlette français *Tamarii-Moorea*, de 32 ton.
 27 janvier. — Goëlette à voiles française *Tearia*, de 70 tonneaux.
 27 janvier. — Goëlette à moteur française *Hinano*, de 100 ton.
 30 janvier. — Goëlette à moteur française *Zélée*, de 24 tonneaux.
 30 janvier. — Vapeur anglais *Moana*, de 2414 tonneaux.

SORTIES

1 janvier. — Côte à voiles français *Mahimahiraura*, de 6 ton.
 3 janvier. — Vapeur français *Cholita*, de 98 tonneaux.
 8 janvier. — Vapeur anglais *Navua*, de 1813 tonneaux.
 10 janvier. — Goëlette à moteur française *Vahine-Raiatea*, de 30 t.
 11 janvier. — Vapeur anglais *Paloona*, de 1736 tonneaux.
 11 janvier. — Goëlette à moteur française *Zélée*, de 24 tonneaux.
 12 janvier. — Vapeur français *Cholita*, de 98 tonneaux.
 15 janvier. — Côte à voiles français *Mahimahiraura*, de 6 ton.
 16 janvier. — Goëlette à moteur française *Suzanne*, de 24 ton.
 17 janvier. — Côte à voiles français *Elvina*, de 22 tonneaux.
 17 janvier. — Cotre à voiles français *Apirimaue*, de 12 tonneaux.
 17 janvier. — Goëlette à moteur française *Vahine-Raiatea*, de 30 t.
 18 janvier. — Goëlette à voiles française *Teheipouroua*, de 46 t.
 19 janvier. — 3 m. goël. à moteur franç. *Tamarii-Moorea*, de 32 t.
 21 janvier. — Goëlette à moteur française *Kivi*, de 24 tonneaux.
 24 janvier. — Goëlette à moteur française *Papeete*, de 122 tonneaux.
 24 janvier. — Goëlette à moteur française *Sophie*, de 56 tonneaux.
 25 janvier. — Goëlette à moteur française *Zélée*, de 24 tonneaux.
 26 janvier. — Goëlette à moteur française *Suzanne*, de 24 ton.
 27 janvier. — Vapeur anglais *Maheno*, de 5323 tonneaux.
 27 janvier. — Vapeur français *Cholita*, de 98 tonneaux.
 28 janvier. — Goëlette à moteur française *Vahine-Tahiti*, de 32 ton.
 29 janvier. — Côte à voiles français *Teaueripo*, de 12 tonneaux.
 29 janvier. — Côte à voiles français *Haupeaterai*, de 16 ton.
 29 janvier. — Goëlette à moteur franç. *Vahine-Raiatea*, de 30 t.
 29 janvier. — 4 mâts goëlette américain *Melrose*, de 542 tonneaux.
 29 janvier. — 3 mâts goëlette américain *Azalea*, de 327 tonneaux.
 27 janvier. — Goëlette à moteur franç. *Jeanne-d'Arc*, de 36 ton.
 30 janvier. — Canonnière anglaise *Fantome*.
 31 janvier. — Vapeur anglais *Moana* de 2414 tonneaux.
 31 janvier. — 3 m. goël. à moteur franç. *Tamarii-Moorea*, de 32 t.
 31 janvier. — Goëlette à moteur française *Zélée*, de 24 tonneaux.
 31 janvier. — Vapeur anglais *Whangape*, de 1901 tonneaux.

Avis au sujet des constructions neuves.

L'Administration rappelle au public les dispositions du § 2 de l'article 6 de l'arrêté du 23 décembre 1904, d'après lesquelles les propriétaires de constructions neuves sont tenus de faire constater,

à Papeete, par le Maire, et dans les districts par les Présidents de Conseil. l'époque où le bâtiment est devenu habitable, en vue de bénéficier de l'exemption temporaire.

STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

COMMUNE DE PAPEETE

Mois de décembre 1917.

Naissances.

	SEXE masculin	SEXE féminin	TOTAUX
FRANÇAIS :			
Européens.....	»	»	»
Métis.....	3	4	7
Indigènes.....	4	4	8
ETRANGERS :			
Asiatiques.....	»	1	1
Totaux.....	7	9	16

Décès.

	SEXE masculin	SEXE féminin	TOTAUX
FRANÇAIS :			
Européens.....	»	»	»
Métis français : de 0 à 5 ans.....	1	»	1
Indigènes : morts-nés.....	2	»	2
— de 0 à 5 ans.....	1	1	2
— de 15 à 50 ans.....	1	2	3
— au-dessus de 50 ans.....	2	»	2
ETRANGERS :			
Autres nationalités : au-dessus de 50 ans.....	1	»	1
Totaux.....	8	3	11

Causes des décès.

Tuberculose.....	2	Alcoolisme chronique (cirrhose).....	1
Fièvre typhoïde.....	1		
Affections intestinales (gastro-entérite).....	1	Congestion cérébrale.....	2
Paralysie générale.....	1	Divers.....	3

Mariages.

M. Martin (Emile), français, et M^{lle} Gooding (Dora), américaine.
 M. Toarere a Titi, indigène, et M^{lle} Paaro a Taharatu, indigène.
 M. Lequerré (Ernest), métis français, et M^{lle} Vaiahu a Vehiatua, indigène.

Aperçu nosologique.

Quelques cas de varicelle. — Nombreux troubles gastro-intestinaux. — Manifestations rhumatismales très fréquentes.

CAISSE AGRICOLE

Situation au 1^{er} février 1918.

ACTIF.		FR.	C.	FR.	C.
1^o Opérations principales.					
Prêts divers à longs termes (sur hypothèques de propriétés rurales).....		481.618	75		
Terrains vendus ou cédés à terme.....		128.055	91		
Avances de premier établissement.....		300	»		
				609.974	66
2^o Opérations accessoires.					
Effets à recouvrer.....		71.604	30		
Prêts sur hypothèques de propriétés de ville.....		103.330	06		
Achats de titres.....		»	»		
Inscription hypothécaire sur les biens du comptable en garantie de sa gestion..		4.000	»		
				178.934	36
3^o Divers.					
Immeubles divers.....		33.223	12		
Mobilier.....		1.120	79		
Caisse.....		128.432	91		
Correspondants divers.....		»	»		
Avances à régulariser.....		548	85		
Intérêts sur ventes et prêts.....		21.898	56		
Prêts au Service Local.....		»	»		
Divers débiteurs.....		1.389	21		
				186.613	44
				978.522	46
PASSIF.					
Bons de caisse.....		»	»		
Dépôts.....		698.299	95		
Cautionnement du comptable.....		8.000	»		
Prêts au Service Local.....		29.890	»		
Intensification de la production du sol (avance remboursable au Service Local) Avances par le Service Local, pour couvrir le montant des traites tirées par les Agents-spéciaux.....		23.156	25		
Correspondants divers.....		15.000	»		
		3.283	»		
				777.629	20
Capital ou balance en faveur de la Caisse.....				197.893	26

Mouvement de la Caisse en janvier 1918.

DÉSIGNATION DES COMPTES	RECETTES		DÉPENSES	
	FR.	C.	FR.	C.
Effets à recouvrer.....	500	»	2.000	»
Prêts divers à longs termes.....	2.192	24	27.500	»
Terrains vendus ou cédés à terme.....	1.242	80	»	»
Frais généraux.....	»	»	1.448	11
Intérêts divers sur ventes et prêts.....	2.234	67	»	»
Dépôts.....	56.506	43	42.823	49
Intérêts sur les dépôts.....	»	»	19	13
Avances à régulariser.....	»	»	»	»
Correspondants divers.....	9.487	57	257	23
Prime perçue sur traites délivrées pendant le mois.....	22	50	»	»
Recettes diverses.....	29	»	»	»
Totaux du mois.....	72.615	21	74.047	96
L'encaisse au 1 ^{er} janvier 1918 était de...	129.865	66	»	»
Soit.....	202.480	87	»	»
Les dépenses du mois s'étant élevées à..	74.047	96	»	»
Il reste en caisse au 1^{er} février 1918....	128.432	91	»	»

Résumé des opérations du mois.

	FR.	C.	FR.	C.
Le capital, au 1 ^{er} janvier 1918, était de...			196.681	01
L'AVOIR du compte Profits et Pertes s'est augmenté pendant le mois :				
Des intérêts échus :				
Sur les terrains vendus ou cédés.....	287	57		
Sur les prêts divers à longs termes...	2.135	43		
Sur les prêts sur cautions.....	204	99		
Sur avances de premier établissement.	»	»		
Sur nos dépôts au Crédit Lyonnais....	»	»		
Sur divers débiteurs.....	»	»		
Des recettes diverses.....	29	»		
De la prime perçue sur traites délivrées pendant le mois.....	22	50		
Le DÉBIT de ce compte comprend :			2.679	49
Les frais généraux du mois.....	1.448	11	199.360	50
Les intérêts sur dépôts payés pendant le mois.....	19	13		
			1.467	24
Le capital, au 1 ^{er} février 1918, est de...			197.893	26

Certifié conforme aux écritures :
Le Secrétaire-trésorier.

H. VILLIERME.

Vu et vérifié :

Le Chef du 1^{er} Bureau,
GALLIEN.

Vu :

Le Censeur,
A. SOLARI.

Vu :

Le Président,
D^r LE STRAT.

BANQUE DE L'INDO-CHINE

SUCCURSALE DE PAPEETE

Capital: 48,000,000 fr.
Privilegiée par décrets des 21 janvier 1875, 20 février 1888,
16 mai 1900 et 3 avril 1901.

Situation au 31 janvier 1918.

ACTIF	
Numéraire en caisse.....	1.379.732 10
Portefeuille et avances.....	2.904.837 17
Administration centrale et correspondants.....	1.693.363 61
Comptes d'ordre et divers.....	797.571 »
	6.775.253^f 88
PASSIF	
Billets de banque au porteur en circulation.....	5.366.680 ^f »
Comptes courants et de dépôts.....	768.618 52
Effets à payer.....	10.278 55
Comptes d'encaissement.....	303.500 87
Comptes d'ordre et divers.....	326.175 94
	6.775.253^f 88

Papeete, le 31 janvier 1918.

Le Directeur,
J.-L. MOLLET

ANNONCES

ANNONCES JUDICIAIRES

Etude de M^e L. SIGOGNE, Défenseur
à Papeete.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il sera procédé le vingt-six mars mil neuf cent dix-huit, à huit heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance séant au Palais de Justice à Papeete, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés sis au district de Tautira :

Premier lot. — Terre ATITAMA et les petites vallées "Temeomeo", "Ternaarea" et "Tepuna", limitées, du côté de la mer par la terre Atitama 2, où elles mesurent deux cent trois mètres environ, et du côté de l'intérieur par la terre Ahutuia 2, où elles mesurent cent trente-deux mètres environ. Ces terres ne sont pas cultivées. L'on n'y trouve que quelques orangers, des burao et des "mape".

Deuxième lot. — Les terres MOUATUI, TEFAUTAUPÉ, TEHIPUNA, et la petite vallée TEHUEL, limitées du côté de la mer par les terres Teuruaarea et Tepuna, où elles mesurent six cent soixante-dix-huit mètres environ, et du côté de l'intérieur, par la terre "Tevaihoirua", où elles mesurent soixante-sept mètres environ. Comme les précédentes, ces terres ne sont pas cultivées, on y trouve que des burao et une plante que les indigènes nomment "opuhi".

Toutes ces terres se trouvent à quatre ou cinq kilomètres de la route et l'on n'y aboutit que par des petits sentiers.

Ces immeubles ont été saisis à la requête de Monsieur Gabriel LAMBERT, entrepreneur de transports, demeurant à Pa-

peete, ayant pour défenseur M^e L. Sigogne, Défenseur à Papeete, rue de Rivoli, sur : 1^o M. Tantu a TAAHITUA, dit Terai a MATEATA, propriétaire demeurant à Tautira (île Tahiti), et 2^o M. Aroro a MARAIURIA, dit Farerii, demeurant à Afaahiti, pris comme héritier de la dame Vetea a MARAIURIA, sa sœur décédée, par procès-verbal de M^e Holozet, huissier à Papeete, en date du 8 novembre 1917, visé le même jour, enregistré le 12 novembre 1917, et transcrit, après dénonciation aux saisis, au bureau des hypothèques de Papeete, le 6 décembre 1917, volume 7, numéro 10.

L'adjudication aura lieu sur les mises à prix fixées par le créancier poursuivant, comme suit :

Premier lot. — Cent francs, ci. 100 fr.
Deuxième lot. — Cent francs, ci. 100 fr.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'art. 696 C. pr. civ., que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les immeubles saisis pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi, Défenseur poursuivant, le trente janvier 1918.

L. SIGOGNE.

ANNONCES DIVERSES

A VENDRE

Le côtre à voile et à moteur

NOËLINA

25 H. P. — 25 TONNEAUX.

S'adresser à M. WILMOT.

L' "ARGUS DE LA PRESSE", 37, rue Bergère, Paris (9^e), publie la *Nomenclature des Journaux et Revues en langue française*, qui ont continué à paraître — c'est-à-dire à tenir — pendant la guerre 1914-1917....

C'est un volume de plus de 250 pages, d'une documentation sûre et étendue, qui sera envoyé à la presse alliée et neutre de l'ancien et surtout du nouveau Continent.

En vente à l'Imprimerie du Gouvernement :

ANNUAIRE DE TAHITI

POUR 1917

Edition entièrement refondue

PRIX : 3 FRANCS.

Par la Poste : 3 fr. 35.

CALENDRIER POUR 1918

EN FEUILLE

PRIX : 50 CENTIMES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

des actes en vigueur dans la Colonie, dressée par M. HEIMBURGER, Magistrat.

Prix : 15 francs.

Tarifs postaux. — Limites de poids et de dimensions des objets de correspondance.

CATÉGORIES D'OBJETS	DESTINATIONS	TARIF D'AFFRANCHISSEMENT AU DÉPART (1)	POIDS	DIMENSIONS
Lettres	Régime intérieur et franco-colonial	Jusqu'à 20 grammes : 0 fr. 15. De 20 à 50 grammes : 0 fr. 25. De 50 à 100 — : 0 fr. 30. au-dessus de 100 grammes 0 fr. 05 par 50 gr. ou fraction de 50 gr. excédant.....	Poids maximum : 1 kilog.	Dimensions maxima : 0 m. 45. Les envois expédiés sous forme de rouleaux dont le diamètre ne dépasse pas 0 m. 10 peuvent atteindre 0 m. 75 de longueur.
	Nouvelle-Zélande et Iles Cook	0 fr. 10 par 20 grammes ou fraction de ce poids.....	pas de limitation	Pas de limitation.
	Autres pays	Jusqu'à 20 grammes : 0 fr. 25. Au-dessus de 20 gr. : 0 fr. 15 par 20 gr. ou fraction de ce poids.....		
Cartes postales simples	Régime intérieur et franco-colonial	0 fr. 15 avec correspondance manuscrite. 0 fr. 10 avec correspondance manuscrite ne comportant pas plus de 5 mots. 0 fr. 05 sans aucune correspondance.		Dimensions maxima : 0 m. 14 × 0 m. 09. Dimensions minima : 0 m. 10 × 0 m. 07.
	Relations internationales	0 fr. 10 avec correspondance manuscrite. 0 fr. 05 sans correspondance.		
Cartes postales avec réponse payée	Régime intérieur et franco-colonial	0 fr. 30.....		id.
	Relations internationales	0 fr. 20.....		
Papiers d'affaires	Régime intérieur et franco-colonial	Même tarif que les lettres, avec faculté de cacheter.....	1 kilog.	Mêmes conditions de dimensions que les lettres dans le régime intérieur et franco-colonial.
	Relations internationales (3)	Jusqu'à 250 gr. : 0 fr. 25. Au-dessus de 250 gr. : 0 fr. 05 par 50 gr. ou fraction de 50 gr. excédant.....	2 kilog.	id.
Echantillons	Régime intérieur et franco-colonial	0 fr. 10 jusqu'à 50 gr., ensuite 0 fr. 05 par 50 gr. ou fraction de 50 gr. excédant.	500 gr.	Dimensions maxima : 0 m. 30, à l'exception des étoffes collées sur papier ou carte mince, dont la longueur peut atteindre 0 m. 45, et des envois en paquets ou tubes qui peuvent également atteindre 0 m. 45 à condition que les autres dimensions ne dépassent pas 0 m. 15.
	Provenant ou à destination des militaires	0 fr. 05 par 50 gr. ou fraction de 50 gr. excédant.....	1 kilog.	
	Relations internationales (3)	Jusqu'à 100 gr. : 0 fr. 10. Au-dessus de 100 gr. : 0 fr. 05 par 50 gr. ou fraction de 50 gr. excédant.....	350 gr.	Dimensions maxima : 0 m. 30 × 0 m. 20 × 0 m. 10 ou, si les paquets ont la forme de rouleaux, 0 m. 30 de longueur sur 0 m. 15 de diamètre.
Imprimés (2)	Régime intérieur et franco-colonial	0 fr. 05 par 50 gr. ou fraction de 50 gr. excédant.....	3 kilog.	Comme les lettres du régime intérieur et franco-colonial.
	Relations internationales (3)	Id.	2 kilog.	

Taxe de recommandation : 0 fr. 25 pour toutes catégories et toutes destinations. — *Avis de réception* : 0 fr. 15.

Coupons réponse : Prix de vente : 0 fr. 35. — Coupons réponses reçus de l'extérieur, échangés contre timbres de 0 fr. 25.

(1) **Lettres.** — Taxe facultative au départ. En cas de non affranchissement ou d'insuffisance d'affranchissement au départ, les lettres sont taxées, à l'arrivée, au double tarif, ou au double de l'insuffisance. — **Autres objets.** — Affranchissement, au moins partiel, obligatoire au départ. Taxe à l'arrivée : double de l'insuffisance.

(2) Les cartes de visite qui entrent dans la catégorie des *Imprimés* peuvent, dans le régime intérieur et franco colonial, comporter de 1 à 5 mots de correspondance manuscrite ; dans ce cas la taxe d'affranchissement est de 0 fr. 10.

(3) Les papiers d'affaires, échantillons et imprimés doivent être sous enveloppes, plis ou paquets ouverts faciles à vérifier.